

Conseil d'administration  
Séance du 13 octobre 2023

Délibération n°55-2023  
Reconduction du dispositif d'un 11<sup>ème</sup> semestre hors cursus d'accès aux  
équipements et moyens de l'école pour les diplômés de 5<sup>ème</sup> année  
Modalités d'accueil exceptionnelles post DNSEP

En vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés 2023, les lauréats du DNSEP qui le souhaitent seront admis à un semestre supplémentaire à l'ésam après avis d'une commission pédagogique. Ils resteront inscrits administrativement pour ce semestre et pourront garder leur statut étudiant, qui leur permettra notamment de réaliser des stages. Ils seront dispensés des frais d'inscription.

**DELIBERATION**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**Approuve** la décision d'autoriser l'admission de certains lauréats du DNSEP 2023 à un semestre supplémentaire après avis d'une commission pédagogique ;

**Approuve** les modalités d'accueil des diplômés 2023 de l'école sur le premier semestre de l'année académique 2023/2024 ;

**Autorise** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24  
Présents : 15  
Votants : 17  
Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20231016-Delib55-2023-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023